

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 29 MARS 2018**

Le vingt-six mars deux mil dix huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

19 mars 2018

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD - GRELIER - HUET (arrivée à 20h30) - LE PALMEC - SEMPEY

Messieurs DENEUVE - PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON - GANDIN - HERISSON - LE GUELLEC - ROUAUX - SEIMANDI

Messieurs DEMAURE - ENIZAN - ETIENNE - GUERIN - JOSTE - LANGEVIN - PETTIER - TILLARD .

PROCURATIONS :

M. BRETEAU a donné procuration à MME LE PALMEC,
M. RENAULT a donné procuration à MME BOURGOGNON,
M. SAILLENFEST a donné procuration à M. JOSTE,
M. SAVIN a donné procuration à M. DENEUVE.

ABSENCE :

MME PRUDOR.

SECRETAIRE: MME GRELIER

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
18-15	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2018	Après avoir délibéré (<i>Mme HUET absente pour ce vote</i>), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 29 janvier 2018 : - APPROUVE le procès verbal du 29 janvier 2018.
DEVELOPPEMENT URBAIN			
18-16	MME LE MAIRE	MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES	Après avoir délibéré (<i>Mme ROUAUX et M. DEMAURE ne prennent pas part au vote</i>) à 21 voix pour et 5 abstentions (<i>Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC et MM. JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT</i>), le Conseil Municipal : - SOLLICITE l'ouverture d'une enquête publique par le Préfet aux fins de modifications des limites territoriales entre les communes de Bédée et de Montfort-sur-Meu ; - DEMANDE pour cette procédure la désignation d'un commissaire enquêteur ; - APPROUVE le dossier d'enquête publique ci-joint et charger le Maire de le transmettre au Préfet.

EDUCATION – SOLIDARITE – FAMILLE

18-17	MME LE PALMEC	CONVENTION INTERCOMMUNALE – CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2017 à 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe de cette convention ; - AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document y afférent.
18-18	MME LE PALMEC	PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET EMOTISCOL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité du Confluent pour le mardi 24 avril 2018 ; - AUTORISE le Maire à signer le contrat et tout document y afférent.

SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

18-19	M. LANGEVIN	PARTICIPATION DE LA VILLE A LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMITICE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité du Confluent pour le samedi 23 juin 2018 et la gratuité de la salle des Batailles le dimanche 11 novembre 2018 ; - AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.
18-20	M. PETTIER	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ELU EN POLOGNE	<p>Après avoir délibéré (M. LANGEVIN ne prend pas part au vote) à 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à rembourser les frais engagés par l'élue municipale Jean-Louis Langevin pour un montant de 210 €.

ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

18-21	M. THIRION	GEMAPI – MODIFICATION DES STATUTS DE MONTFORT COMMUNAUTE	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SE PRONONCE favorablement sur la modification statutaire relative à la GEMAPI présentée par Montfort Communauté.
18-22	M. GUERIN	FORET COMMUNALE – VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE aux services de l'Office National des Forêts (ONF) de proposer ces bois martelés à la vente aux particuliers de la commune en bois de chauffage.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote (Art. L2121-14 du CGCT)

18-23	M. DENEUVE	BUDGET EAU POTABLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Eau Potable au titre de l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
-------	------------	---	--

18-24	M. DENEUVE	BUDGET EAU POTABLE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET CLÔTURE	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Eau Potable de la Commune de Montfort-Sur-Meu ; - VOTE le transfert des résultats sur le budget principal de la Ville ; - VOTE la clôture du budget annexe Eau Potable ; - AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce administrative nécessaire à la finalisation des écritures et au transfert de la compétence y compris le procès verbal contradictoire permettant le transfert de l'inventaire auprès de Montfort Communauté.
18-25	M. DENEUVE	BUDGET VILLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget de la Ville de Montfort sur Meu au titre de l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
18-26	M. DENEUVE	BUDGET VILLE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 contre (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
18-27	M. DENEUVE	BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 689 978.71 € en réserve sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au sein du budget primitif 2018.
18-28	M. DENEUVE	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement au titre de l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
18-29	M. DENEUVE	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Assainissement de la Commune de Montfort-Sur-Meu.
18-30	M. DENEUVE	BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AFFECTE la somme de 308 995.77 € en réserve en investissement sur le compte 1068 « Autres réserves », - AFFECTE la somme de 400 000.00 € en fonctionnement, sur le compte 002 « Solde d'exécution reporté ».

18-31	M. DENEUVE	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Assainissement Non Collectif au titre de l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
18-32	M. DENEUVE	BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 26 voix pour et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de Montfort-Sur-Meu.
18-33	M. DENEUVE	BUDGET GARE GARUN - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote), à 20 voix pour, 6 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT) et 1 abstention (M. DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour les opérations du budget annexe Gare-Garun au titre de l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
18-34	M. DENEUVE	BUDGET GARE GARUN - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	<p>Après avoir délibéré (Mme LE MAIRE ne prend pas part au vote) à 20 voix pour et 7 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. DEMAURE, JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Gare-Garun de la Commune de Montfort-Sur-Meu.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

(Le conseil revient en sa forme complète)

18-35	MME LE MAIRE	BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON et MM. JOSTE, RENAULT, SAILLENFEST), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget Primitif Principal 2017 en ses 4 sections. 																				
18-36	MME LE MAIRE	FISCALITÉ LOCALE DIRECTE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le maintien des taux précédemment votés, soit : <ul style="list-style-type: none"> • 21.18 % pour la taxe d'habitation (y compris la THLV) ; • 21.18 % pour la taxe sur le foncier bâti ; • 59.65 % pour la taxe sur le foncier non bâti. 																				
18-37	MME LE MAIRE	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES PUBLIQUES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux écoles telles qu'elles ont été présentées ci-après : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Crédits de direction</th> <th>Sorties Educatives & Projets</th> <th>Total subvention 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecole Élémentaire Moulin à Vent</td> <td>224,91</td> <td>1 799,28</td> <td>2 024,19</td> </tr> <tr> <td>Ecole Élémentaire Pays Pourpré</td> <td>310,59</td> <td>2 484,72</td> <td>2 795,31</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Moulin à Vent</td> <td>108,63</td> <td>869,04</td> <td>977,67</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maternelle Pays Pourpré</td> <td>157,59</td> <td>1 260,72</td> <td>1 418,31</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à verser les sommes correspondantes aux OCCE respectifs de chaque école. 		Crédits de direction	Sorties Educatives & Projets	Total subvention 2018	Ecole Élémentaire Moulin à Vent	224,91	1 799,28	2 024,19	Ecole Élémentaire Pays Pourpré	310,59	2 484,72	2 795,31	Ecole Maternelle Moulin à Vent	108,63	869,04	977,67	Ecole Maternelle Pays Pourpré	157,59	1 260,72	1 418,31
	Crédits de direction	Sorties Educatives & Projets	Total subvention 2018																				
Ecole Élémentaire Moulin à Vent	224,91	1 799,28	2 024,19																				
Ecole Élémentaire Pays Pourpré	310,59	2 484,72	2 795,31																				
Ecole Maternelle Moulin à Vent	108,63	869,04	977,67																				
Ecole Maternelle Pays Pourpré	157,59	1 260,72	1 418,31																				

18-38	MME LE MAIRE	SUBVENTIONS AU CCAS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le versement d'une subvention de 2 030 € correspondant au 1/3 des recettes liées aux concessions funéraires constatées sur le budget ville N-1 sur le compte 70311. - AUTORISE le versement d'une subvention de 10 300 € correspondant à la somme des 4 subventions octroyées par le Conseil Départemental, qui ont en 2017, bénéficié au budget principal de la ville en réduisant la subvention d'équilibre, - AUTORISE le versement des subventions « Projets » au prorata des montants réellement ordonnancés soit : <ul style="list-style-type: none"> • Monalisa : 2520 € pour une opération de 2520 € • Mobilité : 2 200 € pour 6 450 € • Numérique : 4 100 € pour 10 200 € • Octobre Rose : 3 200 € pour 3 200 € - AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice dans la limite de 93 820 €. - AUTORISE les écritures comptables qui en découlent.
18-39	MME LE MAIRE	DECISION MODIFICATIVE N°1	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. DEMAURE, JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE la décision modificative N°1 telle que présentée en séance.
18-40	MME LE MAIRE	REVERSEMENT QUOTE-PART EXCEDENT EAU POTABLE EN FAVEUR DE MONTFORT COMMUNAUTE	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. DEMAURE, JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VOTE le versement de 15 000 € au titre du fonctionnement à Montfort Communauté ; - VOTE le versement de 150 000 € au titre de l'investissement à Montfort Communauté ; - AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
18-41	MME LE MAIRE	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2018 en sa section de fonctionnement. <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement 2018 en sa section d'investissement.
18-42	MME LE MAIRE	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 abstentions (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. DEMAURE, JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte le Budget annexe Assainissement non collectif 2018.

18-43	MME LE MAIRE	BUDGET ANNEXE GARE GARUN - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018	<p>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 contre (Mmes BOURGOGNON, LE GUELLEC, ROUAUX et MM. DEMAURE, JOSTE, SAILLENFEST, RENAULT), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- ADOpte le Budget annexe Gare Garun 2018 ;- VALIDE la prise en charge sur 2018 d'une partie du déficit du budget Gare Garun à hauteur de 50 000.00 € par le budget principal.
-------	--------------	---	--

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

